

DECLARATION DE DEPART A LA RETRAITE (à remplir par la personne assurée)

Entreprise: _____ N° d'affiliation: _____

1. Données personnelles

Nom: _____ Prénom: _____

Rue, n°: _____ NPA, localité: _____

Date de naissance: _____

État civil:¹⁾ célibataire veuf (veuve) marié(e) divorcé(e)

¹⁾ Merci de joindre un certificat individuel d'état civil pour les personnes non mariées.

2. Date du départ à la retraite et étendue

Date du départ à la retraite: _____ anticipée ordinaire différée retraite partielle

Retraite partielle, toujours en activité à _____ %, pour un salaire annuel de CHF: _____

Un versement anticipé a-t-il été effectué pour le financement d'un logement en propriété (EPL)?

Oui Non (ne s'applique pas aux retraites partielles)

Capital vieillesse approx. _____ Rente de vieillesse annuelle approx. _____

(selon certificat actuel sur les prestations de prévoyance)

3. Versement de la prestation de vieillesse

La personne assurée souhaite le versement de la totalité de la prestation de vieillesse sous la forme d'une rente de vieillesse.

Existe-t-il un droit à une rente pour enfant de retraité au titre du règlement de prévoyance, art. 29? Oui²⁾

Non

²⁾ Merci de joindre une copie des certificats pour les enfants donnant droit.

La personne assurée souhaite bénéficier de la possibilité d'un versement sous la forme d'une indemnité en capital unique telle que prévue dans le règlement de prévoyance.

Au moment du départ à la retraite / de la retraite partielle,

CHF _____ du montant total³⁾

du capital vieillesse disponible doit être versé sous forme de capital. Un éventuel droit résiduel sera versé sous la forme d'une rente de vieillesse.

³⁾ La personne assurée note que le versement du capital vieillesse met fin à tous les droits réglementaires vis-à-vis de la caisse de pension Alvoso.

4. Agent payeur de la nouvelle institution de prévoyance ou du compte de libre passage

Banque La Poste

N° d'IBAN (max. 34 caractères): _____

Banque (nom, NPA, localité, pays): _____

Code SWIFT (BIC): _____ Clearing / code banque: _____

Remarque à propos de la retraite partielle:

La réduction du taux d'occupation peut s'échelonner en trois étapes maximum, chacune devant correspondre à une réduction de 20%. Par ailleurs, il n'est possible d'opter pour un versement en capital que deux fois. Dans la mesure où certaines administrations fiscales cantonales prévoient de relever la réduction minimum du taux d'occupation (p. ex. 30% minimum à Zurich), nous vous recommandons de vous renseigner auprès de votre administration fiscale.

Lieu et date: _____

Signature de la personne assurée: _____

En cas d'indemnité en capital

Signature légalisée du conjoint: _____